

Envoyé en préfecture le 13/03/2025 Reçu en préfecture le 13/03/2025 Publié le

ID: 019-241927201-20250310-DBU250310\_3\_1-DE



## **DELIBERATION DU BUREAU** Séance du 10 mars 2025

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi dix mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle de réunion du bâtiment annexe 7, impasse Sylvain Combes à Tulle sous la Présidence de monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 3 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 22

Quorum: 12

Etaient présents: 13

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Yvette FOURNIER (visio), Fabienne LATOUR, Stéphanie VALLÉE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pascal CAVITTE, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT

## Etaient absents: 09

Mmes Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Sophie ROY, MM. Roger CHASSAGNARD, Bruno FLEURY, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Daniel RINGENBACH

Objet : 3.1 Approbation d'une convention de mise à disposition exclusive d'infrastructures de boucles locales et liaisons optiques installées dans les infrastructures existantes dans la zone du Trech pour la Maison de l'Habitat à Tulle

## Le Bureau,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégations de compétence du conseil communautaire au bureau et au président,

CONSIDÉRANT que le marché de raccordement de fibre optique au sein des infrastructures Orange pour la mise en place d'une fibre optique noire entre la Mairie de Tulle et la Communauté d'agglomération de Tulle a été signé le 1er octobre 2020 avec l'opérateur SPIE Networks,

CONSIDÉRANT que la SPIE Citynetworks est titulaire d'un contrat d'accès au génie civil et aux appuis aériens d'Orange pour le déploiement d'infrastructures de boucles et liaisons optiques,

CONSIDÉRANT que l'opérateur a déployé des câbles de fibre optique dans les infrastructures existantes de la société Orange,

CONSIDÉRANT qu'il convient de signer une convention qui définira les conditions techniques et financières dans lesquelles l'opérateur met à disposition de Tulle agglo l'infrastructure de fibre optique noire qu'elle a installée dans le cadre du marché sur la zone du Trech notamment pour la Maison de l'Habitat à Tulle,

VU le projet de convention,



Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

ID: 019-241927201-20250310-DBU250310\_3\_1-DE

Publié le

5°L0

## Après en avoir délibéré, à l'unanimite,

- 1. Accepte les termes de la convention de mise à disposition exclusive d'infrastructures de boucles locales et liaisons optiques installées dans les infrastructures existantes, d'une durée initiale de 10 ans, ci-annexée;
- 2. Autorise le Président à la signer ainsi que tous documents 'y rapportant ;
- 3. La redevance en résultant sera imputée au budget principal chapitre 011.

Fait et délibéré le 10 mars 2025

Le Président,

Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de Tulle agglo.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr